

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (13) : Mesdames Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Florence POLLET, Messieurs, Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Michel MATTLE.

Absents excusés (6) : Madame **Isabelle BOUREL** donne procuration à Monsieur Jean-Claude BLEUZEN, Madame **Delphine VARNIER** donne procuration à Madame Florence POLLET, Monsieur **André DUJARDIN** donne procuration à Monsieur Michel MATTLE, Monsieur **Sébastien LAMOTTE** donne procuration à Monsieur Anthony AGUADO. Monsieur **Ambroise PAMART** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE. Monsieur **Daniel BENARD**.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

### **A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le PV du 15/12/2015 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

### **B- ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter trois éléments à l'ordre du jour :

- Prise en charge de la formation BAFD de Madame Alexandra CREVET
- Amortissement fonds de concours
- Intégration de la Commune du Héron dans la Communauté de Communes du Plateau de Martainville.

### **Marchés Publics :**

#### **1- Consultation : emprunt Centre médical**

Madame le Maire informe que 3 consultations sont en cours auprès des banques, à savoir la Banque Postale, la Caisse d'Épargne et la Caisse des dépôts. Vraisemblablement le prêt serait sur 20 ans.

La consultation auprès des entreprises est lancée depuis le lundi 25 janvier 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 15 février 2016.

L'estimation de la réalisation du centre médical est la suivante :

## **DEPENSES**

Construction/ Travaux : 412 000 €

Etudes : 59 352.01€

Autres aménagements : 67 000 €

Coût total du projet : 538 352.01€

## **RECETTES**

Autofinancement : 68 352.01€

Autres subventions : 20 000€

Prêt : 450 000€

Total des ressources : 538 352.01€

Madame le Maire après avoir présenté le coût total de l'opération demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer un emprunt auprès d'un organisme financier.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer un prêt auprès un organisme financier.

## **Ressources Humaines :**

**2-** Suppression poste ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 21/04/2016.

Madame JOLLIVET Véronique fait valoir ses droits à la retraite à compter du 21/04/2016. Il convient donc de supprimer son poste.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de supprimer un poste ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe à 88.7%.

La question de la création de poste sera mise à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

**3-** Suppression poste Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Suite au décès de Monsieur Pascal CAIGNARD, il convient de supprimer son poste à partir du 01/02/2016.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de supprimer le poste.

Une réflexion est également à mener sur le remplacement, la manière dont va évoluer ce poste.

#### 4- Tableau des emplois au 01/02/2016

Suite à la suppression du poste le nouveau tableau des emplois est le suivant :

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	T a u x %
<b>ADMINISTRATIF</b>				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	67,10%
				57,10%
<b>TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1ère classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2ème classe	C	7	7	100%
				100%
				38%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
				13,5%
<b>MEDICO SOCIAL</b>				
ATSEM				
Asem principal 2ème classe	C	2	2	88,70%
				88,70%

ANIMATION				
ANIMATEUR				
Animateur	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	11	11	100%
				90,80%
				33,30%
				15,70%
				18,00%
				43,30%
				37,20%
				31,50%
				10,10%
				10,10%
				28,10%

A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le nouveau tableau des emplois à compter du 01/02/2016.

### **Affaires financières :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de régulariser les amortissements. En voici les détails :

#### **5- Amortissement fonds de concours.**

- Travaux Allée de la Folletière : facture réglée en 2014 : 7 188.50€

Madame le Maire propose à l'assemblée d'amortir cette dépense sur 7 ans à compter de 2016.

- Travaux Extension propriété Thomine : facture réglée en 2014 : 440€

Madame le Maire propose à l'assemblée d'amortir cette dépense en totalité sur l'année 2016.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- D'amortir les 7188.50€ sur 7 ans relatifs aux travaux Allée de la Folletière
- D'amortir en totalité sur une année les travaux d'extension pour la propriété Thomine à hauteur de 440€.

#### 6- Prise en charge de la formation BAFD de Madame CREVET Alexandra

Afin de renforcer les effectifs de l'ALSH, Madame CREVET Alexandra a fait la demande afin de participer à un stage BAFD. Le montant de la formation s'élève à 702€, 200€ ont déjà été pris en charge par l'agent grâce aux aides. Il reste donc 502€ à régler.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer la convention et à régler le restant du soit 502€.

#### **Affaires générales**

#### 7- Adhésion de la Commune du Héron dans la Communauté de Communes du Plateau de Martainville

Madame le Maire rappelle les règles en matière d'adhésion à une nouvelle communauté de communes.

*Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « .... A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée.... L'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande... »*

Par délibération en date du 14 janvier 2016, la Communauté de Communes du Plateau de Martainville a proposé une modification du périmètre communautaire, sur la demande de la commune du Héron, d'admettre l'extension du périmètre communautaire en intégrant cette commune. A l'unanimité, l'Assemblée Générale a accepté la modification proposée.

Madame le Maire demande de passer au vote :

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'intégrer la commune du Héron dans la Communauté de Communes du Plateau de Martainville.

## Questions diverses :

- *Cantine*

Monsieur Chauvet et Madame Ladous, sont venus observer le service cantine le mardi 26 janvier 2016.

Les principales difficultés nous les connaissons déjà, à savoir, la vaisselle réalisée sur le temps du service, le manque de place, le fond sonore qui augmente à mesure que les enfants attendent le plat. Une mise au point sera faite avec le service concerné.

- *Sécurité accès école*

Des problèmes de stationnement sont récurrents aux abords de l'école. Les véhicules ne sont pas conscients du danger. Une solution doit être trouvée afin d'empêcher les véhicules de stationner devant la barrière de l'accès à la Clef des Champs. Des panneaux vont être installés. Madame le Maire s'engage à faire appel aux services de la gendarmerie dès lors que ces derniers seront mis en place.

- *Construction d'un nouveau lotissement Rue aux Juifs*

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un lotissement va être créé Rue aux Juifs. Une rencontre a eu lieu avec les lotisseurs. Pour le moment aucun permis d'aménager n'a été déposé. Le projet présenté propose 14 lots.

Madame Florence POLLET quitte la séance à 22h25.

- *Lecture des courriers de remerciements*

- Monsieur André CAIGNARD remercie le Conseil municipal des marques de sympathie lors de l'inhumation de Monsieur Pascal Caignard.
- Monsieur Panier Jean-Pierre présente ses vœux au conseil municipal.
- Lecture des mails de remerciements pour la distribution de l'agenda 2016.

La séance est levée à 22h35